ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2026

APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ANNÉE 2025 - (N° 2843)

Adopté

N° AS10

AMENDEMENT

présenté par

M. Boyard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

---

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire La France Insoumise vise à supprimer le tableau d'équilibre des régimes obligatoires par branche, qui entérine l'appauvrissement de la sécurité sociale.

Le solde des régimes de base de la sécurité sociale et du fonds solidarité vieillesse (FSV) s'élève à 21,6 Md€ pour l'année 2025 contre 15,3 Md en 2024. Cette aggravation n'est pas le fruit d'un dérapage mais bien du manque structurel de recette dont pâtit la sécurité sociale.

Le rapport du Gouvernement à la commission des comptes de la sécurité sociale ("Résultats 2025 - Prévisions 2026") admet que les augmentations nettes de recettes (17% en 2024, 41% en 2025 et 45% en 2026) permettent "d'atténuer la hausse du déficit" même si elles demeurent moins importantes que les estimations dans la LFSS pour 2026.

Pourtant, la macronie n'a eu de cesse de prôner la politique des allègements généraux. Ils sont ainsi passés de 29 milliards en 2017 à 77 milliards en 2024.

La Cour des comptes recommande depuis plusieurs années et une nouvelle fois dans son rapport, rendu le 27 mai 2026, de réduire les niches sociales et de reprofiler les allègements généraux. Elle souligne que la LFSS pour 2026 n'a "quasiment pas modifié le périmètre des niches sociales". Les nouvelles recettes issues de l'augmentation de 30% à 40% des taux de taxation des indemnités de mise à la retraite et de rupture conventionnelle (+240 millions) ont été atténuées par la déduction forfaitaire des cotisations sociales sur les heures supplémentaires (-150 millions).

Par ailleurs, la branche maladie porte à elle seule plus de 72% de ce déficit avec -15,9 milliards d'euros. Or, sur les dernières années, la trajectoire budgétaire de la branche maladie révèle un étranglement programmé des comptes sociaux. Les macronistes alertent sur la trajectoire déficitaire de la branche maladie, pourtant ce creusement était largement anticipable et évitable : il correspond au Ségur de la santé (12 Md selon la Cour des comptes) qui demeurent non financés, malgré les alertes de la Cour des comptes.